

# Inauguration à Québec du deuxième centre de justice de proximité

Louis Baribeau, avocat

Ce guichet juridique unique rendra la justice plus accessible à Québec en offrant un service d'information et d'orientation vers les ressources du milieu à toute personne aux prises avec un problème juridique.

Le **bâtonnier du Québec M<sup>e</sup> Gilles Ouimet** s'est réjoui de l'inauguration du Centre de justice de proximité de Québec (CJPQ) le 14 décembre dernier. «Sa vocation cadre parfaitement avec un des éléments du plan stratégique du Barreau du Québec, qui est de rapprocher des citoyens, parce que la justice doit rester au service des citoyens», a-t-il indiqué. Le projet rejoint également la mission du Barreau qui est de protéger le public et que la corporation professionnelle concrétise en prenant la défense des principes de justice fondamentaux.

Or, les problèmes d'accès à la justice sont «une menace aux principes de justice fondamentaux», affirme le bâtonnier du Québec. Pour endiguer cette menace, il faut recourir à plusieurs solutions. Le Barreau en a déjà mis plusieurs de l'avant: les services de consultation juridique gratuits par un avocat, l'assurance frais juridiques, la promotion des modes alternatifs des conflits, Éducaloi, etc. «Les centres de justice de proximité s'inscrivent dans le prolongement de ces mesures», a indiqué le bâtonnier avant de conclure son allocution en souhaitant une longue vie au centre de Québec.

La **bâtonnière de Québec M<sup>e</sup> Lu Chan Khuong** voit aussi positivement la création du CJPQ. «Enfin! On voulait un tel centre à Québec depuis plusieurs années», s'est-elle exclamée.

## Consensus dans la communauté juridique

Cette inauguration, qui avait lieu en présence de nombreux partenaires et organismes du milieu juridique, est «le fruit d'une longue gestation», a indiqué lors de cet événement le sous-ministre de la Justice du Québec, **Michel Bouchard**. Il y a quelques années, des voix s'étaient élevées dans la communauté juridique de Québec contre la création de tels centres, mais aujourd'hui le projet fait l'objet d'un large consensus. Pour cette raison, le sous-ministre est convaincu que «le Centre de justice de proximité de Québec sera une grande réussite».

## Projet pilote de trois ans

Après Rimouski, Québec est la deuxième des trois municipalités choisies pour participer à ce projet pilote de trois ans à inaugurer son centre de justice de proximité. Le centre de Québec bénéficie d'un investissement de 495 000 \$ du Barreau du Québec, du ministère de la Justice du Québec et de la Chambre des notaires du Québec. Comme les deux autres centres, il simplifiera l'accès à la justice en offrant un guichet unique permettant d'accéder à de l'information juridique et d'être orienté vers les ressources juridiques de première ligne, principalement en matière civile et familiale, comme les sites Web contenant de l'information juridique vulgarisée, les services d'information juridiques des différents organismes administratifs et tribunaux, etc.

## La genèse du projet

L'idée des centres de justice de proximité a germé au ministère de la Justice en 1996, a rappelé **M<sup>e</sup> Chantal Gosselin**, présidente du conseil d'administration du CJPQ. En 2008, un premier projet concret qui avait l'appui du **juge en chef associé Robert Pidgeon** de la Cour supérieure et du **juge en chef Guy Gagnon** de la Cour du Québec était présenté. En 2009, «une équipe s'est formée à Québec pour faire démarrer le projet», a expliqué M<sup>e</sup> Gosselin. Le 27 janvier 2010, le CJPQ a été constitué en corporation. Son assemblée générale de fondation et son premier conseil d'administration ont eu lieu le 7 juin dernier.

L'implantation des premiers centres de justice de proximité survient dans un contexte où on constate une baisse importante du nombre des dossiers devant les tribunaux judiciaires, en dehors de Québec et de Montréal, a souligné le juge Pidgeon. «Le problème est que des gens ont des droits et ne les exercent pas, parce qu'il ne sont pas suffisamment informés, dit-il. Cela sape les fondements de la société». Il pense qu'en donnant un meilleur accès à l'information juridique, le Centre de justice de proximité de Québec contribuera à humaniser le processus judiciaire.

## Mettre l'accent sur l'écoute

Le CJPQ vient d'emménager au 400, boulevard Jean-Lesage, à Québec, bureau 047, dans l'édifice voisin du palais de justice. «Il répondra tant aux demandes d'information par téléphone que par courriel ou en personne. Sur place, on insistera sur l'accueil et l'écoute, mentionne **M<sup>e</sup> Audrey Villeneuve**, notaire et directrice du Centre. «Le fait d'être écouté enlève aux gens du poids sur leurs épaules, dit-elle. Ensuite, on peut cibler leurs besoins et les orienter au bon endroit.»

Le Centre informera les gens, dans un langage simple et accessible, de leurs droits et des recours juridiques mis à leur disposition, leur expliquera le déroulement d'une instance, les sensibilisera aux modes alternatifs de résolution des conflits ou encore les aidera à mettre la main sur le formulaire dont ils ont besoin. Les bureaux intègrent une salle d'entrevue privée, un accès à un poste d'ordinateur pour faire des recherches dans Internet et un espace de travail permettant aux clients de remplir des documents ou de faire des recherches téléphoniques. Un éventail de dépliants, de brochures diverses publiées par différents organismes privés, publics et communautaires offrant des ressources juridiques sera également offert au public. Pour l'instant, la directrice Audrey Villeneuve est la seule employée du Centre de Québec. Une personne à la réception et un technicien juridique devraient bientôt compléter l'équipe.



Le bâtonnier du Québec, M<sup>e</sup> Gilles Ouimet, M<sup>e</sup> Audrey Villeneuve, notaire et directrice du Centre, le sous-ministre de la Justice du Québec, Michel Bouchard, M<sup>e</sup> Chantal Gosselin, présidente du conseil d'administration du Centre, et M<sup>e</sup> Maurice Piette, vice-président de la Chambre des notaires du Québec, ont procédé à l'inauguration de ce guichet juridique unique à Québec.

## Infos

Pour plus d'information sur le Centre de justice de proximité de Québec:  
418 614-2470 ou [quebec@justicedeproximite.qc.ca](mailto:quebec@justicedeproximite.qc.ca).

M<sup>e</sup> Chantal Gosselin veut que l'organisme devienne la référence pour toute personne ayant une question en matière de justice. À plus long terme, elle souhaite que des centres de justice de proximité semblables s'organisent partout dans la province. «Le défi est de se faire connaître», dit-elle. Le CJPQ compte réussir ce défi en faisant de la publicité et en faisant valoir ses services auprès d'autres organismes communautaires. ■